



TRIBUNAL DE PARIS
Monsieur le Procureur de la République
François MOLINS
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Paris, vendredi 9 novembre 2018

Objets : nuits parallèles, produits stupéfiants, agressions homophobes

Copie : Monsieur le Préfet de Police de Paris

Monsieur le Procureur,

Le SNEG & Co, organisation professionnelle regroupant des exploitants d'établissements nocturnes, restaurants, bars et discothèques, a pris connaissance par voie de presse des opérations de police menées le week-end des 15 et 16 septembre derniers dans des « soirées techno » de type warehouse.

Ne connaissant pas l'origine de ces interventions qui ont donné lieu à perturbation ou annulation desdites soirées, nous prenons acte de ces CODAF ou équivalent visant à s'assurer du respect de toutes les obligations (sociales, fiscales, douanières, sécuritaires...) auxquelles nos adhérents sont eux-mêmes soumis au quotidien dans le cadre de leur exploitation, et pour lesquelles ils font l'objet de multiples contrôles.

Ces « nuits parallèles », ainsi que nous les désignons, constituent en effet bien souvent une concurrence d'autant plus déloyale pour les établissements « traditionnels » de nos adhérents, qu'elles se tiennent dans un contexte économique et social caractérisé par de nombreuses irrégularités et infractions (travail dissimulé, absence de contrat SACEM et SPRE, billetterie en espèces uniquement...) et qu'elles attirent un public d'autant plus séduit dans la mesure où tout lui est permis (hyper alcoolisation, consommation et trafic de stupéfiants, non-respect de l'interdiction de fumer...) dans un cadre hors des obligations relevant de la sécurité du public (absence de commission de sécurité, d'étude d'impact acoustique...).

Héritières des free party ou rave de fin du siècle dernier, ces soirées qui accueillent pour certaines plus de 1 000 personnes, en ont gardé l'esprit permissif mais se sont inscrites dans un modèle économique agressif effectif, bien que souterrain et parallèle.

SNEG & Co

22, rue d'Anjou 75008 Paris - Tél : 01 44 94 19 89 - Fax : 01 42 65 16 21

Mail : contact@snegandco.fr Web : www.snegandco.fr FB : www.facebook.com/snegandco

Syndicat professionnel n° 21 039



Lors d'une réunion du 28 février dernier, nous avons sensibilisé Monsieur Matthieu Garrigue-Guyonnaud, directeur de cabinet adjoint du Préfet de Police à ce sujet et nous continuons ponctuellement à l'alerter sur ce sujet sensible qui, par le manque d'équité entre ces nuits parallèles et celles de nos établissements traditionnels, suscite la grogne et la colère parmi nos adhérents.

De même, nous avons pris connaissance de l'opération de divers services de police, DSPAP, DRPJ... dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 octobre derniers sur les quais des 12^e et 13^e arrondissements pour lutter contre les dealers et consommateurs de produits stupéfiants.

Comme nous l'indiquions au Préfet de Police le 16 avril dernier lors de la réunion qu'il présidait autour des faits multiples liés à la consommation de GBL/GHB, les exploitants de lieux de nuit sont désarmés face au trafic et à l'usage de produits stupéfiants dans leurs établissements. Exception faite de ceux qui tolèrent ou même laissent faire dans leurs murs, l'immense majorité des professionnels que nous représentons sont conscients de leur obligation à lutter contre ce phénomène qui met en danger leur clientèle et aussi leur établissement.

Les efforts déployés par les exploitants (services de sécurité, formation des personnels, coopération avec les associations ad hoc, extraction précautionneuse des clients repérés, sensibilisation de la clientèle...) ne sauront toutefois jamais contenir ce fléau qui dépasse les services de police eux-mêmes en dépit de tous leurs moyens.

Aussi, nous ne pouvons que saluer des interventions des services de police quand ceux-ci viennent contrôler et interpellier sur site, dealers et consommateurs avant même qu'ils ne tentent d'entrer dans nos clubs.

En revanche, quand cette opération était menée aux abords des établissements, là où la réglementation du CNAPS interdit à nos services de sécurité d'intervenir, nous n'avons pas compris les propos du Préfet repris (serait-ce de manière incomplète ?) dans « Le Parisien » où il rappelait exclusivement que « les responsables ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités quant à l'interdiction de consommations de stupéfiants à l'intérieur de leurs établissements ».

Comme évoqué précédemment, les gérants d'Etablissements Recevant du Public, connaissent leurs obligations en la matière et déploient les moyens dont ils disposent pour un résultat qu'ils ne peuvent malheureusement toutefois garantir, notamment parce que les fouilles au corps leurs sont interdites. Le fait que les dealers soient en dehors des clubs vient renforcer nos dires selon lesquels les consommateurs entrent dans nos lieux avec sur eux les produits qu'ils ont préalablement achetés sur Internet ou en dehors des clubs.

SNEG & Co

22, rue d'Anjou 75008 Paris - Tél : 01 44 94 19 89 - Fax : 01 42 65 16 21

Mail : contact@snegandco.fr Web : www.snegandco.fr FB : www.facebook.com/snegandco

Syndicat professionnel n° 21 039



L'image des professionnels de la nuit souffre d'un manque de reconnaissance auprès des pouvoirs publics, des institutions ou encore des acteurs des secteurs de la banque ou de l'assurance. La menace de la fermeture administrative fragilise leur entrepreneuriat et de nouveau, exception faite de quelques exploitants hors cadre que nous nous refusons à représenter et

défendre, nous espérons une adhésion de la part des institutions à l'existence d'une nuit professionnelle, formée et responsable, gage d'une confiance réciproque et d'une amélioration de cette image.

Dans le souci légitime de redynamiser la vie nocturne, porteuse d'emplois et de ressources, partie intégrante de l'offre touristique pour ses visiteurs, composante essentielle de la vie de ses résidents, Paris tente de reprendre une place de choix face à de nombreuses autres capitales européennes.

Toutefois, cette offre nocturne ne peut se présenter sous deux dimensions diamétralement opposées. Les professionnels que nous représentons sont soucieux du respect du cadre légal, de toutes les obligations qui sont les leurs et sous le contrôle de toutes les polices administratives, judiciaires et de proximité relevant des services de la Préfecture de Police.

Aussi, nous leur renouvelons notre demande, dans un souci d'équité, de veiller à ce que tous les acteurs de la nuit soient soumis aux mêmes obligations et aux mêmes contrôles en assurant une surveillance et une vigilance particulières sur les nuits parallèles qui s'en exonèrent bien souvent, prétextant pour s'en défendre une exigence artistique et une liberté de création.

Professionnalisme et respect du cadre légal ne sont pas antinomiques avec création artistique et innovation culturelle, l'essentiel reposant sur la sécurité du public et l'équité de traitement pour tous.

Enfin, nous profitons de ce courrier pour attirer votre attention sur la multiplication des violences homophobes rencontrée sur Paris ces derniers mois. Nous étions présents à la réunion organisée en Mairie de Paris le mercredi 24 octobre dernier, à laquelle participait également Matthieu Garrigue-Guyonnaud au titre de la Préfecture de Police, ainsi qu'un représentant du Parquet (dont le nom ne nous a pas été communiqué officiellement et que nous n'avons malheureusement pas retenu). Comme lui, nous partageons l'analyse selon laquelle le nombre de plaintes enregistrées n'est visiblement pas en correspondance avec le nombre d'actes homophobes réels, plus volontiers relayés sur les réseaux sociaux.

A travers notre réseau d'établissements adhérents, nous allons réaliser une campagne d'affichage pour informer la population LGBT cliente de nos lieux de la conduite à tenir en cas d'agression verbale ou physique, l'inciter à déposer plainte en lui donnant des informations pratiques sur le « comment faire » : privilégier le 17, agir dans les meilleurs délais, préciser la circonstance aggravante... Comme pour la thématique des discriminations travaillée avec vous-même et le

SNEG & Co

22, rue d'Anjou 75008 Paris - Tél : 01 44 94 19 89 - Fax : 01 42 65 16 21

Mail : contact@snegandco.fr Web : www.snegandco.fr FB : www.facebook.com/snegandco

Syndicat professionnel n° 21 039



Préfet de Police en poste en 2013, nous espérons pouvoir aboutir à la réalisation de solutions concrètes pour endiguer cette vague d'agressions.

Sur ce dernier sujet comme sur les précédents évoqués dans le présent courrier, nous restons disponibles pour l'ensemble de vos services et vous-même.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur, en l'assurance de notre considération.

Olivier ROBERT
Président

Rémi CALMON
Directeur Exécutif

SNEG & Co

22, rue d'Anjou 75008 Paris - Tél : 01 44 94 19 89 - Fax : 01 42 65 16 21

Mail : contact@snegandco.fr Web : www.snegandco.fr FB : www.facebook.com/snegandco

Syndicat professionnel n° 21 039